



CH-3003 Berne, OFAG, fld

Aux milieux concernés  
selon la liste annexée

Référence: 2009-11-05/137

Votre référence:

Notre référence: fld/lso

Personne en charge du dossier: Daniela Flückiger

**Berne, le 13 novembre 2009**

**Audition relative à la modification de l'ordonnance sur le relevé et le traitement de données agricoles (Ordonnance sur les données agricoles ; RS 919.117.71) et de l'ordonnance relative aux émoluments perçus par l'Office fédéral de l'agriculture (OEmol-OFAG ; RS 910.11)**

Mesdames, Messieurs,

En raison de la suppression du contingentement laitier depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009 et des aides dans le secteur laitier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a développé une « plateforme Evaluation lait » pour mettre à disposition les données laitières qui relèvent du droit public. Pour ces motifs, il s'agit d'adapter l'ordonnance sur les données agricoles, ainsi que l'OEmol-OFAG.

Veuillez trouver ci-joint le projet de modification de l'ordonnance sur les données agricoles et de l'OEmol-OFAG que nous vous soumettons pour avis. Nous vous prions de nous communiquer vos remarques sur ces projets d'ordonnances d'ici **au 18 décembre 2009**. Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec nos propositions.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Jacques Chavaz  
Directeur suppléant